

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
Mme Capdevielle

ARTICLE 9

À la fin de l'alinéa 35, substituer au mot :

« intercommunaux »

les mots :

« de coopération intercommunale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.